

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG,  
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.  
Réclames, — . . . 50  
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :  
A PARIS,  
chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 6.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Septembre 1880.

## Chronique générale.

La réponse de M. Devès, président de la gauche républicaine, à M. Guichard, vice-président du même groupe, provoque les commentaires de la presse républicaine.

La procédure « comminatoire » conseillée par M. Guichard est repoussée par M. Devès, mais la question de forme n'emporte point la question de fond.

M. Devès a beaucoup vu M. Constans, et il a retenu de ses entretiens l'espérance de voir le ministère aller jusqu'au bout dans la voie de l'iniquité et de la tyrannie républicaines.

Aussi est-il d'avis de ne pas recourir à une mise en demeure très-irrégulière à l'encontre du cabinet.

M. Devès entend laisser exclusivement au gouvernement les embarras « de la situation », afin de conserver pour la gauche républicaine le droit, « à la rentrée des Chambres, de porter sur les actes, alors définitifs, du cabinet un jugement réfléchi et autorisé. »

La « sagesse » du président de la gauche républicaine tend à sauver les portefeuilles de MM. Constans et Ferry, mais elle n'est pas exempte d'une certaine méfiance à l'égard de M. de Freycinet qui pourrait bien, sous peu, apprécier les périls d'une villégiature ressemblant fort à une fuite.

Le cabinet va, dit-on, poursuivre avant la fin des vacances l'exécution des décrets. Il se soumettra donc aux sommations que M. Guichard a signées et que M. Gambetta a inspirées.

M. Devès, en plaidant la question de délais, déclare lui-même que « c'est au gouvernement à suivre la volonté nationale clairement exprimée à plusieurs reprises par les votes de ses mandataires. »

La République française ne commente pas la lettre de M. Devès, dans laquelle M. Gambetta aura vu quelque velléité d'insubordination. Mais elle dit dans un article sur l'exécution des décrets :

« Ce que fera tel ou tel ministre, nous l'ignorons, mais nous affirmons énergiquement que ce « qui a été dit sera fait ». La France républicaine le veut, et sa volonté s'accomplira. »

La Petite République française supplée ainsi au silence de sa grande sœur sur la correspondance échangée entre MM. Guichard et Devès :

« M. Devès a des scrupules parlementaires fort respectables, et que nous respectons, bien qu'il nous semble que la volonté souveraine ne doive jamais chômer même pendant les vacances parlementaires, même en l'absence des ministres. L'opinion a toujours besoin d'être soutenue et éclairée. Nous estimons qu'elle n'aura pas besoin d'attendre le retour des Chambres, et que le prochain conseil des ministres suffira pour la rassurer. S'il n'en était pas ainsi, il faudrait en revenir à la proposition de M. Guichard, et ce serait à nos amis de la gauche d'aviser. »

M. Gambetta joue jeu double ; il jette le ministère à l'eau, sans s'opposer à ce que M. Devès, que la Lanterne appelle le « terre-neuve », essaie de sauver les portefeuilles.

Selon le Rappel, l'intervention de M. Devès procure seulement au cabinet un « sursis d'exécution. »

C'est aussi l'opinion des autres feuilles radicales.

Soumission d'abord, démission ensuite. Et les officieux osent parler du respect des convenances parlementaires et de la dignité du pouvoir !

On lit dans l'Union :

« On nous assure que la lettre de M. Devès est loin d'avoir contenté tout le monde

dans les sphères républicaines. Quoi qu'on en dise, M. Guichard n'a pas agi tout seul, et sa lettre n'a pas été écrite sous sa seule inspiration. »

Le bruit court même qu'un certain nombre de personnages politiques, très-irrités des explications embarrassées de M. Devès, qui, d'après eux, se donne le rôle de repêcher le ministère Freycinet, seraient déterminés à provoquer prochainement des réunions privées auxquelles prendraient part une vingtaine de députés républicains présents en ce moment à Paris.

On attendra toutefois de connaître les déterminations que prendra le conseil des ministres de samedi prochain. C'est donc dans les premiers jours de la semaine prochaine que le groupe dont nous parlons arrêtera son plan de campagne. Nous sommes cependant en mesure de dire dès aujourd'hui que les partisans du vice-président de la gauche parlent déjà d'une interpellation pour les premiers jours de la rentrée des Chambres. L'interpellation serait soutenue par M. Guichard lui-même. »

Le National assure que plusieurs membres de l'extrême gauche de la Chambre des députés auraient l'intention de reprendre l'idée de M. Guichard pour leur compte, et de convoquer leurs collègues à Paris immédiatement.

Plusieurs membres de ce groupe se seraient déjà réunis dans le but d'organiser cette réunion.

Cette perspective aurait-elle effrayé le gouvernement ? Les Tablettes d'un Spectateur affirme que, dans la journée d'hier, les ministres, réunis au quai d'Orsay sous la présidence de l'amiral Jauréguiberry, ont examiné l'éventualité d'une convocation des Chambres pour le mois d'octobre prochain.

Le bruit se répand, dans le monde officiel, que l'opinion de M. Constans au sujet de l'exécution des décrets réunira la majorité des membres du conseil.

L'Allemagne, qui est étroitement liée aujourd'hui avec l'Autriche, accuse la France de vouloir la guerre. Le Tageblatt reproduit un étrange discours d'un député, ami de M. de Bismark, M. Varnbülher.

« Quand M. de Bismark, dit ce député, fit voter son projet de loi (le projet de loi sur l'augmentation des effectifs de l'armée allemande) par le Reichstag, M. Gambetta n'avait pas encore prononcé son discours de Cherbourg ; l'horizon était moins menaçant qu'aujourd'hui. Mais il fallait parer à un autre danger. »

On savait officiellement que la Russie avait concentré une armée prête à entrer en campagne à deux lieues de la frontière allemande. Le major de Troitseh a publié une carte où l'on peut reconnaître la façon dont étaient massées les troupes. En trois jours, plus de 300,000 hommes pouvaient passer la frontière près de Breslau.

Simultanément, la Russie avait offert à la France de conclure un traité d'alliance offensive contre l'Allemagne, de se mettre immédiatement en campagne, et cela parce que l'Allemagne avait permis à l'Autriche d'occuper la Bosnie et l'Herzégovine.

Ce projet a été envoyé à Paris, et le ministre français l'a expédié à M. de Bismark, à Gastein. Voilà ce qu'a fait le ministre Waddington que M. Gambetta a renversé quelques mois après. M. de Bismark a immédiatement compris la gravité de la situation, est parti de suite pour Vienne, où il a conclu l'alliance qui pouvait nous protéger à l'avenir contre de semblables attaques. L'homme qui a fait à M. de Bismark une communication aussi utile, a été renversé par M. Gambetta, qui, il y a quelques semaines, a prononcé le discours que l'on sait. »

Quoi ! M. Waddington aurait été faire à M. de Bismark une communication aussi utile ! il aurait trahi à ce point la France et ses alliés ! Ces républicains sont encore plus stupides que nous ne pensions.

« Comprend-on, dit à cette occasion la

## FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

## EN DILIGENCE

(Suite.)

Pendant ce temps, que faisait Cahuzac ?

Il était arrivé en même temps que la jeune fille, et, par un mouvement instinctif, l'avait suivie jusqu'à la chambre du blessé, sur le seuil de laquelle il s'était cependant arrêté.

Quand il vit Céleste seule avec la garde-malade, il fit un pas en avant ; mais Céleste ne l'eut pas plutôt vu que ses joues s'empourprèrent et qu'elle lui désigna la porte d'un geste impérieux.

Le pauvre Cahuzac se retira en soupirant, ferma la porte et s'assit sur les marches de l'escalier, où il passa la nuit l'oreille au guet.

Tout alla mieux qu'on ne pouvait l'espérer. Le jour vint sans qu'aucun accident fût survenu, et comme le médecin ne se hâta pas de paraître, Céleste l'envoya chercher.

— Comment, il n'est pas mort ? s'écria le vieux docteur en apercevant la garde.

— Non, monsieur.

— Eh bien ! il n'est pas impossible qu'il s'en tire. Je craignais une hémorragie interne qui me semblait inévitable et qui l'aurait étouffé. Mais

puisque elle n'a pas eu lieu, nous pourrions peut-être, avec des soins intelligents, rendre son père à cette belle enfant.

En parlant ainsi, le bon docteur se hâta de toute la vitesse de ses vieilles jambes.

Céleste l'attendait avec une anxieuse impatience.

— Eh bien ? lui dit-elle quand il eut longuement examiné le malade.

— Eh bien ! mademoiselle, tout espoir n'est pas complètement perdu.

— Oh ! merci, docteur, merci pour cette bonne parole.

— Entendons-nous, mon enfant, entendons-nous bien, dit le docteur en l'emmenant dans l'embrasure de la fenêtre, je ne réponds pas encore de la vie du malade, ajouta-t-il à voix basse, elle tient encore à un souffle.

— Ah ! docteur, vous aviez si bien parlé tout à l'heure !

— Je ne rétracte pas mes paroles, mais la moindre commotion pourrait amener des accidents contre lesquels nous n'aurions aucune espèce de remèdes ; ces accidents peuvent même arriver sans que rien les provoque. En tous cas, nous allons faire de notre mieux pour les conjurer ; suivez bien mes prescriptions.

— Je vous écoute, docteur.

— Chaque demi-heure, vous ferez avaler au malade une demi-cuillerée à café d'une potion

dont je vais vous donner la formule. Vous m'entendez bien ?

— Je ne perds pas un mot.

— De cette façon, nous ne fatiguons pas les organes. Mais il est de la plus haute importance que nous ne manquions pas, à chaque demi-heure, de présenter sa potion au malade.

— Oh ! ne craignez rien, docteur ; jour et nuit je serai là, et j'y serai seule.

— Avec la garde.

— Non, docteur ; mon cœur se soulève de voir mon père recevoir des soins étrangers, quand moi, sa fille, je suis là. Non, non, des mains mercenaires ne soulèveront plus cette tête chérie ; ce droit m'appartient. C'est aussi mon devoir et je saurai le remplir seule ; je renvoie la garde.

Le vieux docteur contemplant avec attendrissement cette jeune enthousiaste de tendresse ; ce dévouement jaloux qui ne voulait pas, comme le disait Céleste, permettre à des mains mercenaires de rendre leurs soins à ce malade adoré, semblait trop respectable au vieux docteur pour qu'il le combattit ouvertement ; il se contenta de dire :

— Personne, en effet, mon enfant, ne peut aussi bien que vous rendre à votre père des soins éclairés, et je ne doute pas plus de votre bonne volonté que de votre vaillance. Mais enfin, vos forces peuvent trahir votre courage. Ne trouveriez-vous pas sage de vous faire seconder ?

— Non, docteur, non, moi seule, dit-elle avec un beau mouvement d'orgueil.

Cahuzac écoutait par la porte entre-bâillée. Un regard de Céleste le fit rentrer sous terre. Il descendit quatre à quatre les marches de l'escalier, s'informa si la chambre voisine de celle du malade était libre, et, sur la réponse affirmative de l'hôte, le voyageur ne séjournera pas beaucoup à Arthenay. — Cahuzac s'y installa.

Le soir venu, Céleste avait congédié la garde, comme elle l'avait annoncé au docteur, voulut, malgré toutes les instances de sa femme de chambre, passer seule la nuit auprès de son père. La pauvre enfant ne savait pas qu'à son âge le sommeil triomphe des courageuses résolutions. Elle le comprit bientôt et lutta toute la nuit contre le besoin qu'elle avait de dormir, en marchant par la chambre et en respirant l'air du dehors. Mais quand vint l'aube, elle était tellement fatiguée, qu'elle s'assit un instant pour donner sa potion au malade. Mais tout à coup, et malgré tous ses efforts, la tête de Céleste tomba sur ses épaules ; elle laissa échapper la tasse qui se brisa sur le carreau, et elle s'endormit profondément.

C'était ce moment qu'attendait Cahuzac. Nous avons dit que le Gascou s'était installé dans la chambre voisine. En égratignant la cloison vermoulue, il n'eut pas grand-peine à pratiquer une petite ouverture par laquelle il pouvait voir tout ce

Gazette de France, la sottise criminelle d'un ministre des affaires étrangères, placé dans la situation où se trouvait M. Waddington, et qui va communiquer à nos ennemis les projets d'alliance que nous proposait une autre puissance ?

» En tout autre pays, un ministre coupable d'une telle faute serait poursuivi pour crime de haute trahison.

» Mais ce sont les républicains qui gouvernent en France. »

Une feuille ministérielle, le *National*, publie aujourd'hui l'analyse d'une conversation qu'un de ses amis a eue avec le ministre de l'intérieur, au sujet de l'exécution des décrets du 29 mars :

« Le travail, a dit M. Constans, est prêt, et toutes les instructions sont envoyées aux préfets depuis le 28 août.

» La grande quantité de congrégations ne permet pas, on le comprend, une application en bloc, comme celle dont les Jésuites ont été l'objet. Le personnel administratif n'y suffirait pas, et, d'ailleurs, il pourrait résulter de ce mode de procéder des désordres regrettables.

» J'agirai donc méthodiquement. Ainsi, par exemple, si l'on commence par les capucins, tous les capucins seront invités à se séparer le même jour et à la même heure, sur tous les points de la France.

» Le lendemain, on s'occupera d'une autre confrérie, et ainsi de suite, jusqu'à ce que toutes les congrégations qui n'ont pas voulu se soumettre à la demande d'autorisation aient été dispersées.

» Quant à la date du commencement de cette grande exécution, qui est le principal souci du ministère et qui, à coup sûr, est pour lui une lourde tâche, elle est fixée au 4 octobre prochain.

» J'ai dû différer l'application des décrets jusqu'à cette date pour plusieurs raisons :

» Il y a d'abord dans le mois de septembre, dans beaucoup de départements, des élections pour remplacer les conseillers d'arrondissement nommés au conseil général, et la plupart des préfets ont demandé un délai pour ce motif.

» Il y a ensuite les menaces de poursuites faites par les congrégations contre les fonctionnaires.

» Or, au mois d'octobre, le tribunal des conflits aura rendu son arrêt, et si, comme tout le fait espérer, cet arrêt donne raison à l'administration, il est évident que les préfets et leurs agents pourront agir alors avec plus de résolution.

» Dès que le moment d'agir sera venu, les préfets, qui ont déjà reçu verbalement leurs instructions, lors de l'exécution des décrets concernant les jésuites, recevront les ordres et les instructions particulières par des attachés du ministère, envoyés exprès pour en surveiller l'exécution. »

Ces paroles expriment un désaveu formel des engagements pris, au nom du gouvernement tout entier, par M. de Freycinet, dans son discours de Montauban.

Le président du conseil a annoncé qu'il serait sursis à l'exécution des décrets jusqu'à ce que les Chambres eussent statué sur un projet relatif aux associations ; le ministre de l'intérieur annonce l'exécution prochaine de ces mêmes décrets.

M. de Freycinet a promis aux congrégations proscrites que les persécuteurs se laisseraient fléchir par un acte ou plutôt une formule de soumission ; M. Constans ne fait même pas allusion à la fameuse déclaration imposée aux victimes de l'arbitraire républicain.

En revanche, avec une naïveté voisine du cynisme, le ministre de l'intérieur cherche à justifier la trêve accordée aux congrégations par des raisons tirées de l'intérêt électoral et de la poltronnerie des agents administratifs. Encore qu'il se garde bien de nous faire connaître tous les motifs de ce répit, il nous en dit assez pour nous confirmer dans cette opinion que les négociations ouvertes avec les congrégations proscrites ont été inspirées au gouvernement par la conscience de ses embarras.

Mais aujourd'hui le langage des feuilles de la gauche a fait comprendre au gouvernement qu'il a eu recours à un expédient périlleux. Menacé dans son existence, il fait amende honorable entre les mains du radicalisme et se déclare prêt à poursuivre son entreprise de persécution.

On lit dans le *National* :

« La grosse inquiétude du moment est le choix qui serait fait du successeur de M. de Freycinet aux affaires étrangères. Le nom de M. Challemel-Lacour a été prononcé, mais écarté comme étant une étape extrême. On a aussi nommé M. Ferry comme devant prendre la présidence du conseil et céder son portefeuille à M. Paul Bert. »

Il est question d'ouvrir dans la presse radicale une campagne en vue d'obtenir une nouvelle modification à la Constitution. Il s'agirait de la permanence des assemblées. M. Gambetta est personnellement fort opposé à tout projet de ce genre.

La *Patrie* croit que M. Cazot, fatigué, songerait à abandonner les sceaux. Les candidats à sa succession seraient MM. Lepère et Andrieux.

## Etranger.

ORIENT. — Hier on annonçait que Dulcigno allait être remise sans difficulté aux Monténégrins ; la démonstration navale allait donc atteindre pacifiquement son but ; aujourd'hui, le vent a tourné. La ligue albanaise a décrété la résistance et des coups de fusils ont été échangés entre Turcs et Albanais. C'est le commencement.

Après les Albanais, viendront les Grecs, puis les Bulgares, les Serbes, etc.

qui se passait dans la chambre du malade.

Vers minuit, fatigué d'une observation inutile, il s'était couché tout habillé sur son lit, prêt à être debout au moindre mouvement qu'il entendrait dans la pièce voisine. Aussi, au bruit de la tasse qui se brisait sur le carreau, se leva-t-il vivement pour courir à son observatoire.

Il aperçut Céleste la tête renversée sur le lit de son père. Sa magnifique chevelure s'était détachée et déroulait ses anneaux sur son col gracieusement ployé. On entendait le bruit d'une respiration douce et égale qui indiquait suffisamment que la belle Céleste dormait.

— Pauvre enfant ! se dit Cahuzac, la fatigue l'a vaincue.

Il sortit sans bruit de sa chambre et entra dans celle du vieillard en s'y glissant avec un tel luxe de précautions que la vieille serrure ne grinça point. Les solives vermoulues qui servaient de plancher ne gémissaient même pas sous les pieds du jeune homme.

Il faisait jour depuis longtemps. Céleste dormait toujours, son doux visage enfoui sous les touffes soyeuses de ses cheveux déroulés. Elle avait ainsi l'air d'un oiseau qui dort la tête cachée sous son aile. Dans un mouvement qu'elle fit, l'une de ses tresses se détacha et tomba sur la main de Cahuzac. Sans se laisser éblouir par les douces senteurs qui s'exhalaient de cette chevelure parfumée, le

jeune homme reposa avec un respect religieux la longue tresse sur les genoux de Céleste.

La pendule sonnait en ce moment quatre heures et demie. Pour la sixième fois depuis son installation au chevet du malade, Cahuzac fit prendre la potion au père de Céleste, toujours sans connaissance. Quand il se retourna, Céleste était réveillée. Le premier mouvement, la première pensée de la pauvre enfant furent pour son père. En songeant que plusieurs heures s'étaient probablement écoulées pendant lesquelles le malade avait été privé de ses soins, le désespoir se poignit sur ses beaux traits, mais Cahuzac la rassura d'un mot.

— Pardonnez-moi, lui dit-il d'une voix humble et suppliante, je veillais pendant que vous dormiez ; je connaissais l'ordonnance du médecin, et votre père a pu prendre sa potion toutes les demi-heures comme si vous aviez veillé. J'ai eu tort, sans doute, mais...

Cahuzac s'arrêta sur ce mot. S'il pensait que son trouble serait plus éloquent que tous ses discours, il avait raison. Malgré la rancune qui se lisait encore dans le plissement de ses sourcils froncés, Céleste ne put faire autrement que de remercier le jeune homme par un signe de tête. Il est vrai qu'elle resta plongée dans le silence farouche qu'elle avait gardé depuis sa rencontre avec Cahuzac. Toutefois, elle ne parla plus de le congédier et laissa le jeune homme partager avec elle les

Le prince de Bulgarie, écrit-on à l'*Univers*, a surpris ses ministres se réunissant, à son insu, chez le résident russe, pour y tenir conseil. La même chose se passe en Serbie. Pendant que le prince Milan, inquiet pour son trône, va conférer avec les empereurs d'Autriche et d'Allemagne, son premier ministre, M. Ristitch, panslaviste de vieille date, trame des arrangements avec le résident russe à Belgrade et avec le résident Bulgare.

La Serbie, d'après le traité de Berlin, devait conclure un traité de commerce avec l'Autriche ; elle vient de s'y refuser brusquement, à l'instigation de la Russie. Cette violation du traité de Berlin n'est point un symptôme de paix.

## Chronique militaire.

LIBÉRATION. — Le ministre de la guerre a arrêté les dispositions suivantes concernant l'envoi en congé des militaires de la classe de 1875 :

1° Les militaires de toutes armes libérables du service actif d'ici au 30 juin 1884 inclusivement et actuellement présents dans les corps, seront envoyés en congé jusqu'à l'époque de leur passage dans la réserve.

Cet envoi en congé s'effectuera, du 15 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, au fur et à mesure de l'achèvement des manœuvres dans chaque corps d'armée de l'intérieur ; il aura lieu le 12 octobre pour les corps de troupe de l'Algérie.

Les militaires de l'arme d'artillerie seront envoyés en congé après la fin des écoles à feu et le 20 octobre au plus tard.

Les militaires susceptibles d'être compris dans le présent renvoi et qui sont actuellement en congé ou en permission, pourront être maintenus dans leurs foyers par les soins des généraux commandant les corps d'armée de leur résidence.

2° Les militaires de la 2<sup>e</sup> portion du contingent de la classe de 1878 qui sont actuellement sous les drapeaux seront envoyés en disponibilité dans leurs foyers à l'expiration des manœuvres dans chaque corps d'armée, et aux dates indiquées ci-dessus pour l'envoi en congé des hommes de la première portion de la classe de 1875.

Cette mesure est également applicable aux hommes des classes antérieures appartenant à la deuxième partie du contingent qui, pour une cause quelconque, ont été appelés à recevoir leur instruction militaire avec les jeunes soldats de la classe de 1878.

L'*Avenir militaire* signale un fait qui n'est pas très-rassurant sur l'organisation du service dans les bureaux supérieurs du ministère de la guerre.

« Le 4<sup>er</sup> septembre on a vu arriver à Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon les réservistes de l'infanterie et de l'artillerie de marine. Parmi eux figuraient les engagés volontaires de 1875 convoqués par erreur, ainsi que l'*Avenir militaire* l'a

soins et les fatigues de cette maladie, durant laquelle son père resta trois semaines entre la vie et la mort.

Il n'était bruit que de cette aventure à Arthenay. Tout le monde allait par la ville, se racontant qu'un riche planteur de la Havane, don Luis van Ruyter de Montalva, était mourant à l'hôtel de la Poste. Comme il arrive en pareil cas, chacun connaissait le nom de l'étranger ; un peu plus on connaissait son histoire.

Pendant huit jours, le médecin ne pouvait pas faire un pas dans Arthenay sans être arrêté par cette éternelle question des passants :

— Comment va don Luis, docteur ?  
— Eh ! eh ! répondit le vieillard, ce sont des soins, des soins incessants qu'il lui faut.

Aussi, il faisait beau voir Céleste et Cahuzac, luttant d'ardeur pour arracher sa proie à la mort. Ces deux enfants n'avaient qu'une pensée : sauver don Luis. Toute autre préoccupation faisait trêve ; tous deux, en ce moment, étaient gardes-malades, et pas autre chose ; aussi bien que Céleste, Cahuzac n'avait plus qu'une préoccupation qui absorbait toutes ses facultés : sauver la vie du vieillard qu'il avait eu le malheur de frapper.

(A suivre.) ÉDOUARD DUBIER.

signalé dans les numéros des 17 juillet et 14 août. Les bureaux de la rue Royale, ayant sans doute autre chose à faire que de lire les journaux militaires, ont attendu le 4<sup>er</sup> septembre pour envoyer dans les ports une dépêche annonçant que c'était à tort qu'on avait appelé sous les drapeaux les part dans leurs foyers depuis moins d'un an. La dépêche ministérielle prescrivait en conséquence de ne pas les incorporer.

» On a donc vu dans ces grandes garnisons trois ou quatre cents hommes arrivés de tous les coins de France et obligés à deux heures de l'après-midi de repartir pour rentrer dans leurs foyers, sans indemnité de séjour ni frais de route. Grâce à l'heureux système de mobilisation imaginé pour les troupes de marine, un grand nombre de ces braves gens avaient dû faire jusqu'à 700 kilomètres pour répondre à l'ordre d'appel. Ceux qui habitent Lunéville, par exemple, n'auront pas parcouru inutilement moins de 4,514 kilomètres en chemin de fer, sans toucher même un pain de munition. »

Quelle impression le récit d'une pareille incurie va-t-elle causer parmi les populations ? Est-ce ainsi qu'on leur donnera l'assurance que l'armée est réorganisée et prête pour une mobilisation, si le territoire national venait à être menacé ?

## Chronique Locale et de l'Ouest.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur.

Directeur : M. MEYER.

Concert du dimanche 49 septembre 1880, à 8 heures du soir.

Programme.

1. *Trebizonde*, marche..... TILLIARD.
2. *Le Prince Oscar*, grande valse... STRAUSS.
3. *Un Jour de bataille*, fantaisie pour petit bugle..... ZIEGLER.
4. *La Villageoise*, polka..... X.
5. *La Marche des Drapeaux*..... SELLENICK.

Voici, pour les personnes qui ont à écrire aux soldats du 9<sup>e</sup> corps, des indications utiles ; les lettres doivent être adressées comme suit :

9<sup>e</sup> corps en manœuvre.

Monsieur ..... (grade) à la ..... compagnie, ..... bataillon du ..... régiment d'..... (infanterie ou autre), 17<sup>e</sup> (ou 18<sup>e</sup>) division.

Le 77<sup>e</sup>, le 435<sup>e</sup> et le 32<sup>e</sup> de ligne font partie de la 18<sup>e</sup> division.

Par décision ministérielle du 40 septembre 1880, les sous-lieutenants officiers-élèves ayant satisfait aux examens de sortie de l'École d'application de cavalerie de Saumur sont placés dans les régiments indiqués ci-après selon leur option et en raison de la priorité acquise par leur rang de classement de mérite, savoir :

M. Bouvier de la Motte, au 3<sup>e</sup> dragons, à Tours ;

M. de Pourtalès, au 2<sup>e</sup> chasseurs, à Tours ;

M. Allenou, au 25<sup>e</sup> dragons, à Nantes ;

M. Haina du Frétay, au 2<sup>e</sup> cuirassiers, à Nantes.

Turquant. — Samedi dernier, vers 3 heures du soir, le nommé Jean Touchet, cultivateur à Turquant, âgé de 73 ans, est tombé d'un escalier et s'est tué dans sa chute.

On lit dans l'*Espérance*, de Nantes :

« Le 24 août 1880, le Conseil général de la Vendée a adopté, par 16 voix contre 9, les conclusions d'un rapport fait par M. Bourgeois sur un vœu émis contre la laïcité absolue, la gratuité absolue et l'obligation de l'instruction primaire.

» Outre l'honorable rapporteur, MM. Chevallereau et de la Basselière ont montré que la gratuité absolue est un véritable leurre, puisqu'elle fait payer au pauvre, d'une façon détournée, l'enseignement qui, maintenant ne lui coûte absolument rien, puisqu'elle oblige ceux qui n'ont pas d'enfants à payer pour ceux qui en ont.

» La gratuité est le dada favori des républicains. N'avons-nous pas vu, au sein du Conseil général de la Loire-Inférieure, M. Laissant et M. Roch demander des bonrues

entièrement gratuites pour des jeunes gens dont les familles peuvent supporter les frais de leur éducation ?

« N'est-il pas certain qu'un grand nombre de parents très à l'aise et même riches ne rougissent pas de profiter de la gratuité absolue que les écoles communales ont le privilège d'offrir à nos dépens ?

« On ne saurait trop le redire, les républicains se font un jeu d'accroître les charges publiques, et d'imposer aux contribuables, déjà si éprouvés par la stagnation des affaires, des sacrifices qui deviennent de jour en jour plus difficiles à supporter.

« A notre administration municipale, il faut des palais pour ses écoles communales gratuites, et pour cela peu lui importe que les ressources de la ville soient insuffisantes ; n'a-t-elle pas la voie des emprunts et ne cherche-t-elle pas quelles sont les nouvelles taxes que l'on pourrait bien établir ?

« Tout dernièrement, un conseiller municipal, M. Gauté, proposait de mettre un droit sur le beurre, afin de combler le déficit occasionné par la gratuité.

« Autrefois, la gratuité était acquise à qui-conque était dans la gêne. Alors l'éducation des enfants ne coûtait rien aux pauvres. Maintenant, sous le règne de la République, nos gouvernants offrent d'une main la gratuité et de l'autre ils prélèvent des taxes inconnues jusqu'ici.

« Les prétendus amis du peuple qui administrent nos finances sont des satisfaits ; rien ne leur manque, peu leur importe que le beurre coûte quelques sous de plus. Mais ils devraient savoir combien une augmentation, même légère, sur une denrée de première nécessité, devient une lourde charge pour les pauvres ménages, qui n'ont pour toute ressource que le maigre salaire du père ou de la mère de famille. »

Les renseignements adressés de toute la région Sud-Est de la France représentent la situation commerciale comme étant fort loin d'avoir recouvré sa prospérité ancienne.

A Lyon notamment, certains symptômes d'amélioration que l'on avait pu constater, non seulement ne sont pas réalisés, mais ont fait place, au contraire, à une atonie encore plus grande que les mois précédents.

Les transactions restent plus difficiles et les prix sont, en somme, plus discutés que jamais. Ce qui ajoute à un aussi fâcheux état de choses, c'est que le malaise, dont nous signalons en ce moment l'existence, domine sur le marché depuis un temps assez long.

Le mois de septembre a la réputation d'être généralement un mois d'affaires, mais jusqu'à présent les prévisions sont loin de répondre à ce que l'on paraissait pouvoir en attendre.

**Assemblée et Foire de Brain.** — Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes donne avis que l'Assemblée et la Foire dites de Saint-Maurille auront lieu le dimanche 19 et le lundi 20 septembre, présent mois.

M. Lefèvre, instituteur à Aviré, vient d'adresser à M. Paul Bert la lettre suivante :

« Je dois à ma conscience et à la vérité de faire connaître publiquement qu'en signant l'adresse de MM. les instituteurs du canton de Segré à M. Paul Bert, je n'avais d'autre intention que de remercier M. Paul Bert des efforts qu'il fait pour l'amélioration de la situation pécuniaire des instituteurs ; aussi n'ai-je voulu accorder ma signature qu'après avoir fait cette déclaration aux instituteurs réunis, et en exigeant en outre, comme condition expresse, que les mots instruction gratuite, obligatoire et laïque seraient supprimés.

« Ainsi donc, je désavoue hautement toutes les idées que l'on peut, dans cette adresse, supposer hostiles à la religion ainsi qu'opposées à mes principes, à mes convictions et à ma conscience.

LEFÈVRE,  
Instituteur à Aviré, canton de Segré.

#### LES CHARENTES.

La liquidation des Charentes se poursuit dans d'assez bonnes conditions. Pendant que les litiges relatifs au remboursement des obligations et des bons traînent en longueur devant les tribunaux, les questions relatives au règlement des comptes avec l'Etat et les entrepreneurs viennent de recevoir une solution définitive.

Parmi ces questions se trouvait, en pre-

mière ligne, celle des indemnités dues aux entrepreneurs liés avec la Compagnie par des contrats dont l'Etat refusait de prendre la suite. Cette question est aujourd'hui réglée : y compris les frais du procès, la créance des entrepreneurs est fixée à 550,000 francs, chiffre qui n'équivaut pas à la moitié des sommes réclamées, dont le total atteignait 1,340,000 fr.

La liquidation s'étant réservée le recours contre l'Etat, au sujet de la rupture des contrats que la Compagnie ne pouvait plus observer, par suite du rachat, il y aurait peut-être lieu d'espérer de ce côté une nouvelle diminution du passif.

En ce qui concerne la mise en état du réseau, pour laquelle les ingénieurs de l'Etat avaient demandé 1,400,000 fr., l'accord s'est fait sur le chiffre de 200,000 fr.

Enfin, la liquidation a obtenu une somme de 2,200,000 fr. pour les approvisionnements dont l'évaluation première était bien inférieure.

L'affaire du remboursement des obligations et des bons est toujours pendante devant la Cour d'appel ; elle a été remise après vacances. Elle reviendra donc, sans doute, en novembre, et l'on ne peut guère espérer la voir terminée avant la fin de l'année.

(La Situation.)

#### TOURS.

Nous apprenons, dit l'Indépendant, que l'honorable M. Pascal Duprat, député, président de la commission de l'enquête sur les boissons à la Chambre des députés, vient d'écrire au Syndicat vinicole et commercial d'Indre-et-Loire pour lui annoncer sa prochaine venue à Tours, et y faire une conférence sur la réforme de l'impôt des boissons.

Le dimanche 5 septembre a eu lieu, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Tours, la réunion publique provoquée par l'Association Fraternelle des employés de chemins de fer.

Le Comité exécutif de Paris assistait à cette réunion.

Devant l'empressement qu'ont mis les employés à répondre à l'appel qui leur avait été fait, en présence des adhésions nombreuses qui ont été recueillies, on peut dire que la Société a obtenu un réel succès à Tours.

#### POITIERS.

On écrit des bords du Clain, le 12 septembre, au Patriote :

« Depuis hier toutes les troupes qui prendront part aux manœuvres sont concentrées à Poitiers, qui ressemble en ce moment à un vaste camp. Dans la journée d'hier, samedi, sont arrivés le 77<sup>e</sup> venant d'Angers, le 135<sup>e</sup> venant de Cholet, le 114<sup>e</sup> venant de Parthenay, un régiment d'infanterie de marine venant de Cherbourg, une compagnie du génie venant de Versailles, la 9<sup>e</sup> compagnie de pontonniers venant d'Angers, et plusieurs états-majors, ainsi que les officiers qui sont admis à suivre les manœuvres.

« Tous les officiers étrangers sont descendus à l'hôtel du Palais, et tout à l'heure il y avait foule sur la place du Palais pour les voir partir à cheval faire une promenade aux environs.

« Demain matin (dimanche), à six heures, l'armée se mettra en mouvement et, à midi, les dernières voitures des convois quitteront Poitiers. On nous assure que la marche se fera dans la direction de Châtelleraut. »

Voici la liste des officiers des armées étrangères qui assistent aux manœuvres du 9<sup>e</sup> corps d'armée :

**Armée anglaise.** — Le général Canolly.

**Armée allemande.** — Le lieutenant-colonel de Bulow, aide-de-camp de l'empereur. — Le capitaine Gentzkow.

**Armée américaine.** — Le major Marrow ; le lieutenant Bixby ; le lieutenant Rogers-Bernic.

**Armée suédoise.** — Le colonel comte Hamilton ; le colonel Haag ; le capitaine Schenstronn ; le lieutenant Vikander.

**Armée autrichienne.** — Le lieutenant-général baron Comaro ; le colonel chevalier Lipowski ; le colonel d'état-major Bonn ; le major Korsseki.

**Armée espagnole.** — Le colonel d'Azcaraga.

Hier matin, ces officiers sont partis de l'hôtel du Palais, à Poitiers.

Ce groupe d'étrangers, aux uniformes variés, donne à l'état-major du général en chef un aspect très-curieux. Tous ces officiers étrangers montent de superbes chevaux fournis par le 41<sup>e</sup> cuirassiers de Niort, et mis par le marquis de Galliffet à la disposition de ses visiteurs.

#### RENNES.

On lit dans le Journal d'Ille-et-Vilaine :

« Les dégâts occasionnés à la gare de Rennes par les grêlons sont évalués à 15,000 francs. »

#### Faits divers.

Le tribunal correctionnel de Bergerac vient de rendre un jugement qui intéresse toutes les ménagères.

Au marché d'Eymet, la femme Marie Forestier, de la commune de Rouquette, avait un panier d'œufs qu'elle mettait en vente et en garantissait la parfaite fraîcheur ; mais à peine en eut-elle vendu quelques douzaines, que les acquéreurs s'aperçurent que la coque, qui avait été noire, avait été blanchie à l'aide d'un enduit.

On en référa au garde-champêtre, qui cassa immédiatement les œufs devant la femme Forestier, et il ne s'en trouva pas un de bon.

Marie Forestier a été traduite sous la prévention de tromperie sur la qualité de la chose vendue, et elle a été condamnée à six jours d'emprisonnement.

**Une triste existence.** — Il vient de mourir dans le couvent de Saint-Lazare, à Seedorf, une religieuse âgée de 84 ans. Elle avait été frappée de paralysie en 1832 ; depuis cette époque, c'est-à-dire depuis quarante-huit années, elle n'avait pas quitté son lit.

#### Nouvelles à la main.

Oh ! les enfants terribles !  
Le petit Léon entendait hier sa maman dire à une amie :  
— J'ai perdu beaucoup de cheveux cet été.  
— Alors, fit-il, pourquoi que tu ne fermes pas à clef le tiroir dans lequel tu les mets tous les soirs ?

Une jeune blanchisseuse, un peu timide, comparait comme témoin en police correctionnelle. Le président l'interroge :  
— Quel métier faites-vous ?... Vous rougissez ?  
— Non, monsieur, je blanchis.  
Et tout l'auditoire d'éclater de rire.

Un service funèbre allait être célébré à la mémoire d'un excellent homme, mort l'année dernière, et dont les dîners étaient fort recherchés.

Voici comment un de ses plus assidus convives, lequel avait compté sur la veuve pour retrouver sa place à table, entendait la reconnaissance de l'estomac.

Un de nos confrères lui demandait hier :  
— Venez-vous au bout de l'an de notre pauvre ami ?

— Oh ! maintenant, sa veuve aussi est morte... Et puis, je déjeune en ville.

#### CONSEILS ET RECETTES.

**La salamandre.** — La salamandre commune, qui se rencontre souvent dans les lieux humides de nos campagnes, est un objet d'horreur pour nos populations rurales.

Ce petit animal, noir et tacheté de jaune vif, a une certaine ressemblance avec le lézard. Dans certaines contrées, les paysans sont persuadés que si l'on buvait de l'eau ou du vin dans lesquels une salamandre serait tombée par accident, on serait empoisonné. C'est un préjugé ; la salamandre est absolument inoffensive. Il y a mieux, elle nous rend toutes sortes de petits services en faisant la chasse, pendant la nuit, à des insectes nuisibles.

#### REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 12 septembre 1880.

Notre 5 0/0, qui est toujours le premier à profiter des bonnes dispositions de l'épargne, s'est relevé à 120.60. A ce prix il est encore à 25 points au-dessous du cours que lui assignent les calculs de parité avec 3 0/0. L'Italien est également en reprise, mais d'une façon moins nette, à 86.80. Quant au Florin d'or 4 0/0 d'Autriche, il a perdu le cours de 78 qui était en discussion et il reste à 77.70. On sait que ce fonds, au cours rond de 80, sera parvenu à un taux net de capitalisation de 5 0/0.

La plupart de nos valeurs de crédit avaient dû céder un instant comme nos rentes aux impressions peu favorables qui dominaient dès le début de la semaine dernière. Ces titres se sont à leur tour rétablis très-rapidement. C'est ainsi que nous voyons la Banque hypothécaire à 640 et la Banque d'escompte à 840. On est aussi près que possible des plus hauts prix. Sur la Société générale française de Crédit on n'est qu'à l'origine de la hausse, mais ce mouvement se dessine déjà avec beaucoup d'ampleur. Ce titre se négocie couramment à 735 ; on doit voir dans un délai prochain des cours bien plus élevés.

Il faut noter sur le marché du comptant d'excellents achats et en nombre vraiment exceptionnel, d'abord sur les obligations 3 0/0 et 4 0/0 de la Banque hypothécaire, ensuite sur les Bons privilégiés de l'Assurance Financière. Il a été procédé vendredi 10 au tirage des Obligations hypothécaires 3 0/0 appelées à être remboursées par un double capital. Le prochain tirage aura lieu dans deux mois, le 10 octobre, et aussi de deux mois en deux mois.

Quant aux Bons privilégiés de l'Assurance Financière, ils ont pour garantie un titre de rente française et ils donnent droit à une prime de remboursement supérieur à six fois leur prix d'achat.

Un certain débat s'est engagé sur les plus hauts cours du Crédit lyonnais. On craint que cette Société n'immobilise des capitaux trop considérables et surtout en présence du chiffre énorme des dépôts qu'elle vient de publier et qui s'élève à la somme de 400 millions.

La Banque de Paris est à 1,130, et le Crédit Foncier, après des fluctuations en sens divers, à 1,420.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — L'Albanie et le Montenegro, par R. Bryon. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Mont-sous-Vaudrey, par A. Brunet. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Lancement d'un navire, à Saint-Denis, par A. Brunet. — La Jolie Veuve, par Charles Ross (traduit de l'anglais par Amy Davy) (suite). — Janina, par R. B. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Statue de Denis Papin, œuvre de M. Millet, inaugurée à Blois, le 29 août 1880. — Les frontières d'Albanie. — S. Ex. le vojvode Plamenaz, ministre de la guerre du Montenegro. — Mont-sous-Vaudrey, résidence de M. le Président de la République. — Salon de 1880 : Bou-Aroun, province d'Alger, tableau de M. Paul Vallois. — Lancement de l'avisso le Laborieux, construit sur les chantiers de M. Claparède, à Saint-Denis. — Un Enfant de Bohême, tableau de M. G. Richter. — Janina, capitaine de l'Épire, attribuée à la Grèce par la Conférence de Berlin. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 12 septembre 1880.

Versements de 84 déposants (15 nouveaux), 14,822 fr. 50 c.  
Remboursements, 6,824 fr. 94 c.

#### Marché de Saumur du 11 septembre.

Blé commer (l'ha)	—	Huile de noix	50	120
Blé nouv. (l'ha.)	20	Huile de chène	50	—
Froment (l'ha.)	77	Graine trèfle	50	—
Halle, moy. 74	19	— luzerne	50	—
Seigle . . . . .	75	Foin (dr. c.)	780	90
Orge . . . . .	65	Luzerne —	780	90
Avoine h. bar. 50	9	Paille	—	50
Fèves . . . . .	75	Amandes . . .	50	—
Pois blancs . . .	80	Cire jaune . . .	50	190
— rouges . . . .	80	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Colza . . . . .	65	qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis . . . .	50	2 <sup>e</sup> —	—	—
Farine, culas . .	157	3 <sup>e</sup> —	—	—

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1878, 1 <sup>re</sup> qualité	150 à »
Id. 1878, 2 <sup>e</sup> id.	100 à »
Ordin., envir. de Saumur 1878, 1 <sup>re</sup> id.	90 à »
Id. 1878, 2 <sup>e</sup> id.	80 à »
Saint-Léger et environs 1878, 1 <sup>re</sup> id.	90 à »
Id. 1878, 2 <sup>e</sup> id.	85 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1878, 1 <sup>re</sup> id.	75 à »
Id. 1878, 2 <sup>e</sup> id.	70 à »
La Vienne, 1878.	65 à »
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs, 1878	200 à »
Id. 1878	200 à »
Champigny, 1878	1 <sup>re</sup> qualité 160 à »
Id. 1878	1 <sup>re</sup> id. » à »
Id. 1878	2 <sup>e</sup> id. » à »
Id. 1878	3 <sup>e</sup> id. » à »
Varrains, 1878	1 <sup>re</sup> id. 150 à »
Varrains, 1878	2 <sup>e</sup> id. 140 à »
Bourguell, 1878	1 <sup>re</sup> qualité 175 à »
Id. 1878	2 <sup>e</sup> id. 150 à »
Id. 1878	3 <sup>e</sup> id. » à »
Restigné 1878	1 <sup>re</sup> id. 150 à »
Id. 1878	2 <sup>e</sup> id. » à »
Chinon, 1878	1 <sup>re</sup> id. 150 à »
Id. 1878	2 <sup>e</sup> id. 135 à »
Id. 1878	3 <sup>e</sup> id. » à »
Id. 1878	4 <sup>e</sup> id. » à »

